

**CESSION DE PARTS SOCIALES
SARL 3DI**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 €
Siège Social : 65 Rue des capucins 27400 Les Andelys
RCS D'EVREUX B 520 169 160



L'AN DEUX MILLE DIX, LE 03 MARS

Les soussignés visés ci-dessous sont convenus d'une cession de parts sociales, objet du présent acte,

LE CEDANT :

M. BLAVIN Franck, né le 22 décembre 1981 à Maisons Laffitte (78), de nationalité française, domicilié au 65 rue des capucins 27400 Les Andelys.

Ci-après désignés sous le vocable « LE CEDANT » D'UNE PART,

LE CESSIONNAIRE :

M. GEPPERT Franck, né le 8 août 1982 à Aubergenville (95), de nationalité française, domicilié au 41 Rue Jules Vallés Apté.60-L 41 95490 Vauréal.

Ci-après désignée sous le vocable « LE CESSIONNAIRE » D'AUTRE PART

DECLARATIONS :

Le Cédant ainsi que les Cessionnaires déclarent :
qu'ils sont nés ainsi que précité,
qu'ils disposent de la pleine capacité civile,
qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation actuelle, qu'ils n'ont
été et ne font l'objet d'aucune mesure ou sanction

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE

Que suivant un acte SSP en date du 22 Janvier 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée « SARL 3DI », au capital de 2 500 €, pour une durée de 99 ans, dont le siège social est au 65 rue des Capucins – 27400 Les Andelys.

Que le capital social de 2 500 € est divisé en cinquante (50) parts de cinquante (50) euros chacune, partiellement libérées, se trouve actuellement réparti entre :

M. BLAVIN Franck

25 parts

25 parts

50 parts

Que M. BLAVIN Franck est le gérant de la société.

1. Cession de part de M. BLAVIN Franck à M. GEPPERT Hans:

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, avec tous les droits y attachés. Il aura seul droit aux bénéfices de l'exercice en cours, qui seraient attribués aux parts cédées, à compter de ce jour. A cet effet, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous les droits et actions attachés aux parts cédées.

Le cédant est propriétaires de la part cédées pour les avoir acquises lors de la création de la société le 22/01/2010.

Le cédant déclare que les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la présente cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

Les présentes sont consenties et acceptées moyennant le prix total de

Cession de part de M. BLAVIN Franck à M. GEPPERT Hans: cinquante (50) euros

Payé à l'instant, en espèce, donnant bonne et valable quittance.

Cette cession a été acceptée et approuvée par tous les associés au terme de l'AGE du 03/03/2010.

PUBLICITE DE LA CESSION :

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le présent acte sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

FORMALITES FISCALES :

En vue de la formalité d'enregistrement, les cédants déclarent que les parts cédées représentent des apports en numéraires, et que ces parts n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 150A bis du CGI.

MISE A JOUR DES STATUTS :

A la suite de cette cession, les statuts ont été modifiés en conséquence.

FRAIS :

Les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile en leurs adresses respectives, tel que précisé en tête.

Fait en 6 exemplaires, dont un pour l'enregistrement, et deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

CESSIONNAIRE

LE CEDANT

LE 05/03/2010.



Enregistré à : **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE LOUVIERS**

Le 05/03/2010 Bordereau n°2010/266 Case n°4

Ext 788

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent



Annie BOULAY
Agent des Impôts